

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT **N° 2/2020/DRA GSI**

Le **09 juillet 2020 à 10 heures**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 3^{ème} étage, Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Département de l'Énergie et des Mines, sis au quartier administratif BP 6208, Agdal-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet, location de longue durée de véhicules neufs de transport au profit du Département de l'Énergie et des Mines à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du Service des Marchés à la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, 2^{ème} étage bâtiment B Département de L'Énergie et des Mines, Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, sis au quartier administratif BP 6208, Agdal-Rabat.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50 000,00 Dirhams (Cinquante mille Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme d'un million sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-seize dirhams TTC (1.743.696,00Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 29 et 31** du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- 2- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Service des Marchés, Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 2^{ème} étage, Département de L'Énergie et des Mines - Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement sis au quartier administratif BP 6208, Agdal-Rabat ;
- 1- Soit transmettre, par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- 2- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **8** du règlement de Consultation.

